

## **Communiqué de Nathalie Appéré, Maire de Rennes et Présidente de Rennes Métropole**

« Après l'annonce par Sébastien Lecornu d'un « moratoire sur toutes les décisions relatives aux questions de la politique de l'eau », les FRSEA et Jeunes Agriculteurs Bretagne et Pays de la Loire ont demandé la suspension immédiate des travaux de la Commission Locale de l'Eau (CLE).

Le processus de révision du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) du Bassin de Vilaine, entamé en 2022, ne peut évidemment, en aucune manière, être stoppé net à quelques semaines de son achèvement. Le projet de SAGE, qui sera soumis au vote lors de la CLE du 12 février 2026, est l'aboutissement d'un processus démocratique exemplaire. La CLE s'est réunie 16 fois depuis le début de la révision et tous les éléments du document ont été systématiquement soumis au vote de ses membres, parmi lesquels des représentants de la profession agricole. Le projet de SAGE, quasiment finalisé aujourd'hui, a donc été construit de manière partenariale, concertée et transparente. Après 3 ans de travaux, il doit maintenant être adopté sans délai et mis en œuvre.

La CLE est une instance règlementaire locale. Suspendre ses travaux constituerait une atteinte à la démocratie et anéantirait les progrès contenus dans le projet de SAGE pour protéger notre ressource en eau et notre santé. La FRSEA et les JA annoncent qu'ils protesteront contre la tenue des prochaines réunions de la CLE si elles ne sont pas annulées. Ces pressions et intimidations pour museler le débat démocratique ne sont pas acceptables. Alors que la dernière réunion de la CLE, le 11 décembre 2026, n'a pas pu se tenir du fait d'un coup de force de ces syndicats agricoles, les prochaines réunions prévues les 16 janvier et 12 février doivent être maintenues. La sécurité de ses membres autant que la sérénité des débats doivent être garanties.

Dans un contexte de multiplication des reculs environnementaux et climatiques, et alors que les masses d'eau sont en mauvais état écologique sur notre territoire, l'interdiction des pesticides maïs sur les aires d'alimentation prioritaires, proposée dans le projet de SAGE, constitue une avancée indispensable. À Rennes, samedi dernier, plus de 3 000 personnes ont d'ailleurs répondu à l'appel de la Confédération paysanne et d'associations environnementales pour soutenir ce projet.

La sortie des pesticides est inéluctable. Il en va de notre santé. Si nous voulons demain bénéficier d'une eau en qualité et en quantité suffisantes pour les milieux naturels comme pour les activités humaines, attendre n'est pas une option. Il faut agir aujourd'hui. Avec un cap clair, des normes protectrices et des moyens donnés aux agriculteurs pour les mettre en œuvre. »

À la lecture des éléments de travail de la CLE (support de séance du 28 février 2025), cette position apparaît largement légitime — mais elle ne sera politiquement et juridiquement solide que si l'exécutif local et la structure porteuse du SAGE posent des garde-fous précis, notamment sur la règle la plus inflammable : l'encadrement des herbicides sur maïs dans les aires d'alimentation de captages prioritaires. »

14/01/2026